



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 07/07/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 30/06/2008
DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	19

L'an deux mille huit, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Eliane, M. GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes FONTVIEILLE Françoise, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, MRS GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : , M. PARDON Daniel, avec pouvoir donné à Jean DELORME, Mme PALMIER Sandrine, avec pouvoir donné à Eliane BECARD, Mme LYONNET Joëlle, avec pouvoir donné à Eric GALICHET et M. DACHEUX Eric, avec pouvoir donné à Gilles DUPIN.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BACCONIN .

Ouverture de la séance à 20h45.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

M DUPIN signale qu'il a été mentionné la rue Rhôdamel au lieu de la rue Claude Pilaud concernant la mise en place de ralentisseurs début Juin.

Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente (19 voix pour + 4 pouvoirs).

Ordre du jour :

1- Etude de ZAD à Chanlat

Proposition a été faite au Cabinet réalité de nous remettre un schéma de ZAD concernant la zone de Chanlat.

M. le maire rappelle en effet qu'il a été décidé d'établir une ZAD afin de limiter la pression foncière

La définition de la ZAD a été faite lors de la précédente mandature

M le maire fait une présentation plus détaillée de la ZAD . A ce jour l'accès de celle-ci se fait par le pont situé à l'entrée Nord de Balbigny, construit au début du XXème siècle, la DDE n'est pas en mesure de nous donner une estimation du tonnage admissible par ce dernier. Nous restons dans l'attente d'une réponse de leur part.

P. JONINON demande une confirmation en ce qui concerne les 26 Ha dédiés à la zone, ce que confirme M le Maire qui demande à ce que l'on lance la réalisation du cahier des charges.

A ce jour l'aménagement d'une voie d'accès doit faire la mesure d'un appel d'offre sous forme de procédure adaptée (type 461).

Mme MICHEL demande si une réunion peut être organisée concernant cette ZAD

Mr le Maire précise qu'une commission sera formée pour l'étude de celle-ci.

M DUPIN demande qu'elle sera le prix du terrain. M le Maire rappelle que le prix de celui-ci a été fixé à 6.15 □

M Pays s'inquiète de savoir si des commerces et des industries ont déjà fait des demandes quant à leur possible installation

Mr le maire répond par l'affirmative et précise que du fait de la position géographique et de l'arrivée de moyen de transmission des communications de type très haut débit, la société CORNUT Informatique est entre autre très intéressée, elle est même prête à investir lourdement dans la mise en place d'une nouvelle source d'alimentation électrique sur la zone afin de sécuriser ces installations. Son implantation se ferait sur le lot 161.

D'autres demande à suivre ont déjà été faite.

M FRECON rappelle que l'on reprend aujourd'hui ce qui a déjà été mis dans le PLU.

Mr le Maire signale qu'il sera possible de refuser l'installation de certaines entreprises en fonction du règlement de la ZAC. Mme MICHEL précise que l'on ne pourra pas forcément choisir mais que l'on pourra limiter aux travers des contraintes établies.

P. JONINON demande si les lots 607 et 525 feront partie de la ZAD .M le Maire répond par l'affirmative puisque ces parcelles permettront l'accès à la ZAD de Chanlat

M. DUPIN expose que deux jeunes industriels auraient demandés de la place auprès du maire qui aurait répondu que rien ne serait disponible avant un an et demi. Ces derniers auraient été orientés sur la zone de Bois Vert

Mr le maire répond par la négative et rappelle que Bois vert ne proposera rien avant 18mois à 2 ans.

Concernant la ZAD, seulement un hectare et demi est disponible à ce jour, un acheteur attend 5000 m² mais on ne peut pas lui donner le prix exact de la vente car on attend de connaître le prix de l'aménagement de cette nouvelle zone, après aménagement il nous restera environ 12000 m².

Dès la vente réalisée, la commune devra acquérir de nouvelles parcelles.

Nous devons procéder par ordre car la commune n'a pas les moyens de réaliser tous les aménagements nécessaires, d'où la nécessité de parcelliser.

Pour information, il a été décidé d'englober dans la ZAD la SCI du Château (propriété Guillarme)(lot 672)

M le Maire rappelle qu' à ce jour la volonté de la commune de Balbigny est de maîtriser l'ensemble des 4 taxes (foncière bâti, foncière non bâti ,Habitation et Professionnelle) , c'est pourquoi si nous souhaitons augmenter les revenus de la commune, cela passe par une augmentation de quantité de la TP (et non des taux).

M DUPIN demande ce qu'il en sera de cette zone si elle vient à dépasser les 15 Ha.

Mr le Maire précise que si la zone venait à passer au-delà des 15 Ha , nous avons une dérogation pour ne pas avoir à la céder à la communauté de communes jusqu'à 18 Ha avec les aménagements finis.

Mr DUPIN précise que le but de sa question est d'attirer l'attention sur le fait de veiller à ne pas dépasser pour conserver la ZAD de Chanlat sur la commune.

Mr le Maire fait remarquer que même si l'on voit plus grand à ce jour avec 26 Ha, certaines zones resterons inutilisables et ceci n'est pas représentatif de la ZAC une fois celle-ci terminée.

Mr JONINON demande si une esquisse de l'entrée nord a déjà été réalisée. Mr le Maire signale que c'est le Conseil général qui dessine et décide et que cela est pris en charge dans le CTD (Contrat Territorial de Développement).

Mr LYON demande confirmation quant au financement de cet aménagement par le conseil général et donc à son pouvoir de décision concernant la réalisation.

Mr Le Maire répond par l'affirmative et Mr JONINON souligne que nous aurons tout de même notre mot à dire.

Concernant le schéma de ZAD proposée, le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs).

2 – Tarif de la restauration Scolaire

Mr le Maire rappelle les tarifs de 2007-2008 , à savoir 3.00 pour le ticket repas écolier et 4.20 pour le ticket repas enseignant.

Tenant compte de la variation annuelle de l'indice INSEE à la consommation de 2.97 % pour l'année.

Le conseil propose le ticket écolier à 3.10 et le ticket enseignant à 4.30.

M DUPIN demande ce qu'il en est des enfants provenant des communes voisines et propose un prix supérieur pour ceux-ci. Mr le Maire formule son désaccord et précise que cela ne représente en moyenne que 12 enfants par jour. M FRECON émet pour sa part un doute quant à la légalité d'une telle délibération.

Mr LYON demande si les communes concernées par des enfants mangeant à la cantine de Balbigny ne pourraient prendre en charge la différence.

Mr le maire précise qu'elles n'ont pas d'obligation et que d'autres part la plupart des enfants proviennent de communes appartenant à la communauté de communes.

Vote des nouveaux tarifs :

Contre : 0 Abstention : 3 Pour : 20

3 – Demande de subvention pour l'installation de barrières rue du 11 novembre et rue du 8 mai.

Proposition est faite concernant la demande par la commune de Balbigny d'une subvention au titre du produit des amendes de police pour la fourniture des barrières rue du 11 novembre et rue du 8 mai devant les sorties des commerces.

Vote :

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

4- Comptes rendus des commissions techniques et scolaires

a) restaurant scolaire

Mr GINOT fait une présentation détaillée du compte rendu de la commission technique du 11/06/2008 , rappelle que la proposition faite d'agrandir le restaurant communal reste une solution à court terme et demande l'avis du conseil municipal.

Mr JONINON demande si l'on doit passer par un concours d'architecte

Mr le Maire répond que non, qu'il suffira de travailler avec un architecte par voie d'appels d'offre restreint.

Mr JONINON demande que cela soit fait au sein d'une commission.

Mr le MAIRE estime que le coût de construction sera d'environ 1500 € le m².

Mme MICHEL s'inquiète de savoir si la commission technique a déjà consulté les enseignants.

Mr le Maire signale que pour l'heure et avant de les tenir informer, nous étudions d'autres solutions, à savoir une réorganisation du fonctionnement de la cantine, notamment par rapport aux horaires d'arrivée des enfants.

Mme MICHEL demande si il ne serait pas possible de rallonger le temps de garderie jusqu'à midi pour que les parents puissent récupérer leurs enfants et si l'on peut réfléchir à ce type de demande dès la rentrée.

Mr LYON fait remarquer qu'il est dommage que l'on n'interroge pas les parents sur le sujet (ainsi que sur le sens de circulation de la rue des écoles)

Mr le Maire prend acte de la demande.

Mr PAYS demande combien de repas en plus représente la construction de 100 m² de restaurant scolaire et si la cuisine a la capacité de le gérer.

Mr le Secrétaire général nous informe que cela représente environ 50 repas de plus par jour et que la capacité de la cuisine permet de produire sans difficulté.

Mr GINOT signale que l'on pourra dans le même temps agrandir le vestiaire employés.

Pour l'étude, il est demandé d'acter et Mr DUPIN demande qu'une commission bâtiment soit réunie avec la commission scolaire et petite enfance. Il est décidé d'en reparler dès la rentrée et d'attendre début septembre pour lancer l'architecte et les études.

b) Etude du devis du presbytère

Après étude des différents devis, les choix suivants ont été fait :

Étanchéité du toit terrasse béton : Sté ETANCOBA pour 9 720 ☐

Couverture et réfection toiture : Sté TOITURES ROANNAISES pour 9 830 ☐

Zinguerie : Sté TOITURES ROANNAISES pour 3 750 ☐

Peintures des volets : Sté PONSARD pour 3 847 ☐

Vote du choix des entreprises :

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

Mr JONINON demande au secrétaire général de lancer les commandes.

c) Emplacement du panneau électronique

L'emplacement situé à l'intersection de la nationale et de la rue du port a été évoqué (place de Verdun). Cet emplacement permet d'avoir un panneau visible de la nationale en venant de Feurs ou de Roanne, ainsi que de la place principale. Cette position offre la possibilité de se raccorder à un réseau électrique et à une ligne téléphonique de la commune. Mme MICHEL attire l'attention sur le risque d'accidents lors de sa lecture par les automobilistes. M. DUPIN signale qu'il a été proposé, lors de la commission technique, un passage en zone 30 du centre ville.

M. le Maire précise que l'on doit réunir la commission à ce sujet, afin d'établir les conditions techniques et voir si il existe un arrêté préfectoral à ce sujet.

d) Etude du coût de réalisation d'un bâtiment buvette sur le nouveau terrain de foot

M. GINOT propose la construction d'un bâtiment d'une surface de 6.50 x 5.00 m. Les travaux seraient effectués par le personnel communal, le montant de l'achat des matériaux est estimé à 7 200.00☐. Ce local serait adjacent au local du foot afin de bénéficier des équipements techniques tels que l'électricité, les arrivées d'eau et les évacuations. M. DUPIN demande ce qu'il en est de la construction d'un vestiaire pour les arbitres.

Le sujet n'étant pas à l'ordre du jour, M. JONINON précise que l'on attend une réponse quant au besoin réel de l'ASB. M. le Maire demande si, de ce fait, nous devons retarder la création de cette buvette. M. GINOT propose que, dès la rentrée, l'ASB tranche sur le sujet. M. FRECON propose que l'on garde le dossier du vestiaire à porter de main, et que l'on lance les travaux de la buvette.

Vote du lancement de la buvette :

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

e) Compte rendu de la réunion du 19 mai 2008 : le jardin enchanté « crèche »

Mme BECARD, après lecture du compte rendu, précise qu'à ce jour, la crèche est arrivée à saturation, et qu'un agrandissement de celle-ci s'impose. Il est envisagé de prendre la place de la médiathèque, et de déplacer cette dernière. Il est évoqué, d'autre part, que St Marcel de Félines et Bussièrès envisagent de créer une crèche dans leur commune respective. M. DUPIN demande si l'on peut s'en remettre à l'intercommunalité. M. le Maire souligne que nous en sommes au stade des constatations, et que nous devons proposer différentes solutions. Mme MICHEL précise que c'est un problème qui va se généraliser car les écoles ne prennent plus les enfants de 2-3 ans, il faut donc voir le problème de manière globale afin de pérenniser les structures. M. le Maire propose que la communauté de commune prenne la compétence. M. ARTAUD rappelle que la crèche a été faite par Balbigny, car la communauté de commune l'avait refusée. M. le Maire souligne qu'à ce jour, la communauté de commune verse au titre de subventions, 18 000.00€ / an pour les frais de fonctionnement. M. FRECON propose que par le biais de la communauté de commune, il soit demandé la position de chacune des communes pour les années à venir.

Mme MICHEL demande si l'on peut lier le périscolaire au problème soulevé.

M. DUPIN rappelle la fin de la prise en charge de la petite enfance en 2009 et demande de prendre des délibérations pour donner de quoi réfléchir à la position à prendre. M. le Maire propose de soumettre la demande de M. DUPIN à une prochaine commission.

M. JONINON souligne qu'il serait plus judicieux d'avoir plusieurs petites crèches réparties dans chaque commune. M. LYON attire l'attention sur le fait que les travaux de conformité coûtent chers, et M. FRECON précise qu'avec les nouvelles normes certaines crèches devront évoluer.

Mme BECARD nous informe de l'augmentation conséquente du budget alimentation de la crèche (dûe au coût de la vie).

M. JONINON indique que Mme BELLET demande une cabane en bois pour ranger les jouets. Prix approximatif : 200.00€.

Concernant les écoles, Mme BECARD explique le changement d'horaires des enseignants par rapport aux 2h de soutien par semaine accordés aux enfants en difficulté. Pour l'école publique, une étude surveillée de 16h30 à 17h30 est en place, rémunérée par la mairie. M. DUPIN pose la question des 12 jours de vacances supplémentaires qui impliquent de revoir l'occupation du personnel.

Le secrétaire général indique que cela représente 72h à récupérer et que le personnel sera donc occupé différemment. Lors de la fin de la présentation par Mme BECARD il est indiqué que les effectifs passeront pour l'école publique de 125 à 132 élèves pour 2008-2009.

FIN DES COMPTES RENDUS

Concernant la maison achetée par la commune Route de Néronde (T3, 40m²) M. le Maire demande une délibération du conseil acceptant le bail de gré à gré.

Vote du conseil :

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

5- Rapport annuel de la SAUR

M. le Maire demande l'approbation du rapport annuel de la SAUR. M. le secrétaire général fait une présentation détaillée de celui-ci (copie à disposition de chacun des élus) et liste les propositions d'amélioration de l'exploitant.

A/ Service de l'eau potable

- a) Amélioration des ressources et interconnexion avec un réseau extérieur

Il apparaît que la consommation est stable d'une année sur l'autre et que la production est, à ce jour, supérieure à la consommation (87% d'utilisation).

L'ensemble des contrôles sanitaires sont satisfaisants. Il conviendra au conseil municipal d'organiser une réunion avec la DDASS et le cabinet HORIZON afin d'évoquer les propositions concernant la traitabilité de l'eau.

A ce jour, il n'a pas été constaté de radioactivité pernicieuse. Quant à l'arsenic, nous ne sommes pas aux normes de 2008 mais celui-ci peut être traité.

- b) Construction d'une cuve de réservoir supplémentaire à MONTEZIN
- c) Positionner impérativement les canalisations sous le domaine public (le DGS précise que c'est à la charge de la SAUR).
- d) Renforcer la canalisation Rue de Concillon et reprise des branchements existants (le DGS indique que cela va s'arranger lors des travaux de cette même rue).
- e) Bouclage entre DN 200mm rue Benoîte Chanelière et le DN 150mm rond point sortie Feurs (à envisager par rapport au développement sur le sud de Balbigny ainsi que la prévision d'une desserte correcte vers le secteur de la salle polyvalente).
- f) Renouvellement du réseau AEP route de Roanne et reprise des branchements existants (le DGS indique que des branchements en plomb sont à remplacer rapidement).

Concernant l'assainissement, M. JONINON demande si l'on a de la marge, le DGS répond par l'affirmative et explique qu'à chaque réfection, on sépare les réseaux EP et EU afin de limiter les charges sur le traitement de l'eau.

B/ Service de l'assainissement

- a) Absence de plan d'épandage des boues approuvé

Le plan d'épandage a été fait et est en cours d'approbation.

Mr GALICHET demande si toutes les boues sont épandues. Le DGS répond par l'affirmative et indique que l'on dispose d'environ 30 à 40 % de terrains supplémentaires disponibles en fonction des besoins à venir.

- b) Collecte d'eaux parasites non polluées (un traitement possible est à envisager)
- c) Non maîtrise des flux d'eaux pluviales
- d) Perte de pollution par les déversoirs d'orages,
- e) Non traitement de l'azote et du phosphore, Mr GALICHET demande ce qu'il en est à ce jour, le SGS indique que rien n'est fait mais que nous devons désormais l'envisager.
- f) Non maîtrise des matières en suspensions dues à des vitesses ascensionnelles supérieures à 0.8 m/h

Vote du conseil pour l'approbation des 2 rapports annuels de la SAUR :

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

6- Nouvelles Adhésions au SIEL

Mr Le Maire indique que le SIEL demande à l'ensemble des communes de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au syndicat des communes de La Chambat et La Chambonie.

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

7- Aménagement de la carrière THOMAS à ST Marcel de Félines

Mr le maire demande au conseil d'approuver l'extension de l'exploitation de ces carrières pour une durée de 30 ans.

Mr DUPIN précise que le plus embêtant est le passage des camions

Mr le Maire demande que l'on tienne compte qu'en cas de refus, cela perturberait la Taxe Professionnelle de St Marcel de Félines.

Mr DUPIN indique que St Georges de Baroille a demandé à bénéficier d'une part de la TP du fait des désagréments causés par le bruit et rappelle qu'un réaménagement du site est prévu après exploitation mais qu'à ce jour le cahier des charges n'est pas respecté.

Approbation par le conseil :

Pour : 19. Contre 0. Abstention : 4

Mr le maire souhaite que l'on prenne une délibération concernant Mr MAGAUD

Mr JONINON reprend l'historique.

Le Conseil vote et approuve : (19 voix pour + 4 pouvoirs)

Mr le Maire demande l'admission en non valeur de la TLE de Mr KAYGIN pour insuffisance d'actif suite à faillite

Approbation par le conseil :

Pour : 21. Contre 2. Abstention : 0

Concernant la fête de Balbigny qui aura lieu les 2 et 3 août Mr GRANGE précise que le passage du défilé sera modifié et Mr le Maire souligne que la Nationale sera fermée de 21h00 à 24h00 sous surveillance de la Gendarmerie pour le défilé du 2 août.

Mr GRANGE indique que suite à arrêté municipal, il n'y aura pas de stationnement sur la place afin de favoriser l'exposition de voiture de collection (une vingtaine environ) et que la course cycliste du dimanche aura bien lieu.

Mr DELORME propose que la brocante qui est installée rue des écoles et rue du port soit déplacée rue Jeanne Giroud (ce qui devrait être validé en commun accord avec les commerçants).

Mr DELORME signale qu'à des fins sécuritaires, les barrières qui doivent être commandées à JP MAGAUD SA comporteront un motif supplémentaire, ces barrières devraient être disponible dès octobre.

Mr PAYS demande à ce qu'un maximum d'information (hors convocation officielle) soit envoyé par mail.

Mr DUPIN , vice président du syndicat du barrage de VILLEREST fait lecture du compte rendu du 18 Juin 2008

(rappel du budget primitif, présentation des commissions, questions diverses) Est soulevé le problème des emplois verts à recentrer en établissent des fiches de travail plus précises et en optimisant les déplacements trajet domicile travail et lieux de travail.

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant la mise en place d'un éducateur auprès des clubs de sport, Mr GRANGE indique que 2 organismes ont été reçus et qu'à ce jour il apparaît que la proposition de LOIRE PROFESSION SPORT soit la plus adaptée. Nous pourrions envisager la mise en place d'un éducateur dès le mois de Janvier 2009 avec une période d'essai de 6 mois (la personne aurait une qualification de l'éducation nationale et son poste pourrait s'inscrire autour de multi compétences).La commission devra se réunir rapidement pour prendre une décision et présenter un budget de fonctionnement en fonction du nombre d'heures (non fixées à ce jour)Il peut être envisager de partager cet éducateur avec une autre commune (LOIRE PROFESSION SPORT indique qu'il le font déjà avec une centaine de personnes).

Mme FONTVIELLE attire l'attention sur le fait qu'il manque un point d'eau dans le centre ville et que le panneau d'entrée du village coté Nord sur la rue de l'industrie n'est pas visible car obstrué par des branchages.

Mme FONTVIELLE et Mr GINOT souligne que depuis l'arrivée de Jérôme, on peut se féliciter du fleurissement du village.

Mr DUPIN fait remarquer que les lampadaires de la rue Claude Pilaud sont abîmés aux pieds et qu'il serait bon de les faire reprendre.

Mr DUPIN demande si il existe un Document Unique concernant les employés municipaux
Mr le DGS répond par l'affirmative et indique que tout y est recensé.

Mr FRECON demande que la commission des finances soit réunie avant le prochain conseil le 9 ou 10 septembre .

Mr JONINON souhaite fixée une commission technique le 5 septembre à 17 h00

Mr le Maire propose de réunir à nouveau le conseil municipal le 15/09 à 20h30.

En réponse à la question de Mr GINOT, M JONINON indique que les travaux de marquage au sol de la rue Claude PILAUD seront réalisés courant de semaine prochaine (S29).

Pour information :

Exposition des artistes de Balbigny le 17 octobre

Balbigny autrefois à Concillon le 15 novembre, commentaire par MRS PHILIPON ET CHANCOLON.

Fin de séance à 23h35

Ont signé au registre tous les membres présents,

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE CHANLAT EN ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Monsieur Le Maire rappelle que le projet d'aménagement de la **zone de Chanlat** a fait l'objet d'une longue réflexion dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, que ce projet revêt un caractère stratégique de part sa position et son articulation au nord de la Ville, près du futur échangeur A89 et de la voie de liaison inter-quartier à créer.

Il apparaît donc nécessaire, afin de maîtriser le développement de cette future zone, de mettre en place une Zone d'Aménagement Différé avec un périmètre correspondant à l'ensemble des terrains à acquérir.

Il appartient donc à la Commune :

- 1) de saisir M. le Préfet** pour la mise en place de la ZAD et **d'en arrêter le périmètre ;**
- 2) d'établir un dossier** à joindre à la présente délibération ;
- 3) d'attribuer le Droit de Préemption à la Ville de BALBIGNY**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à M. le Préfet un arrêté classant en ZAD (zone d'aménagement différé) la future zone d'aménagement comprise entre la rue de l'industrie, le Chemin de Chanlat et l'allée du Château (désignée zone d'activité de Chanlat). M. le Maire est chargé de donner à cette délibération la suite quelle comporte.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2008-2009

M. le Maire expose que le restaurant communal a en charge la restauration scolaire, et que compte-tenu de l'augmentation des denrées et des énergies, il convient d'ajuster la tarification appliquée. Le coût actuel du ticket de restauration est de 3,00 € pour un élève et de 4,20 € pour un enseignant. L'indice INSEE des prix à la consommation ayant augmenté de 2.97%, M. le Maire propose de porter le prix des tickets de restauration aux montants arrondis suivants : le repas écolier à 3,10 € et le repas enseignant à 4,30 €.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour et 3 abstentions cette proposition qui sera appliquée à compter de ce jour pour l'année scolaire 2008-2009.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité, la commission technique propose de poser des barrières de ville le long de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai (passage en agglomération de la RD1082 - route à grande circulation) en bordure de trottoirs, au droit des sorties des commerces, pour protéger les piétons car les trottoirs sont très étroits. De plus, il conviendrait de matérialiser de façon durable et efficace les passages pour piétons dans ces deux rues. Un devis établi par les services techniques estime cette dépense à environ 8520 € HT.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce programme sécuritaire et sollicite auprès de M. le Président du Conseil Général une subvention au titre du produit des amendes de police pour aider la commune à financer ce projet.

APPROBATION DU BAIL ENTRE LA COMMUNE ET M. MME GETENET

M. le Maire donne lecture du bail passé avec M. et Mme GETENET locataire de la Maison achetée par la commune au 751 Route de Néronde (futur emplacement de l'entrée EST de l'agglomération). Le loyer maintenu à 160 € par mois commence le 1^{er} avril 2008.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Bail qui lui est présenté.

APPROBATION DES RAPPORTS D'AFFERMAGE 2007 DE LA SAUR POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire donne lecture des rapports d'affermage de l'exercice 2007 pour l'eau potable et l'assainissement.

Après étude des dossiers présentés et après en avoir délibéré, le conseil approuve les rapports 2007 du fermier et charge M. le Maire de donner à cette délibération la suite qu'elle comporte.

ADHESION DES COMMUNES DE LA CHAMBA ET LA CHAMBONNIE AU SIEL

Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi N° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative à l'énergie,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL 42),

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les communes de La Chamba et de La Chambonnie, étaient rattachées, à l'origine, pour des raisons techniques, au Syndicat d'électrification du Puy de Dôme.

La loi du 7 décembre 2006 a prévu une Autorité concédante, pour la distribution d'électricité, à maille départementale. Ce rôle étant assuré par le SIEL pour le département de la Loire, les communes ont délibéré pour adhérer à ce syndicat.

Le Comité syndical du SIEL du 19 mai 2008 a approuvé ces adhésions. Il est nécessaire qu'une majorité des deux tiers des communes adhérentes au SIEL approuve également cette décision.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion des communes de La Chamba et de La Chambonnie au SIEL.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide :
L'adhésion des communes de La Chamba et de La Chambonnie au Syndicat Intercommunal d' Energies du département de la Loire est approuvée.

AMENAGEMENT ET EXTENSION DES CARRIERES THOMAS A SAINT MARCEL DE FELINES

M. le Maire donne lecture du courrier de Madame la Sous-préfète de Roanne, invitant le Conseil municipal à formuler un avis sur les aménagements et extensions projetés par la STE THOMAS pour sa carrière de Saint Marcel de Félines. Le dossier exposant cette affaire a fait l'objet d'une enquête et a été tenu à la disposition du public.

Suite à l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et après avoir voté (15 voix pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement et d'extension de la carrière de Saint Marcel de Félines présenté par la Sté THOMAS.

ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE MONTAGNE ACQUISITION DU TERRAIN MAGAUD

M. le Maire expose que dans le cadre de l'élargissement du chemin de Montagne, il a été nécessaire d'acquérir 825 m² de terrain auprès de M. Joseph MAGAUD, riverain du Chemin. Le prix de ce terrain (terrain nu + indemnité d'éviction + indemnité de réemploi) a été évalué à 0.6 € par mètre carré. Il convient donc de payer à M. MAGAUD la somme de 495 €, selon le projet d'acte établi par Me FARGEOT, notaire à Balbigny.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal approuve cette acquisition et accepte de verser à M. MAGAUD Joseph la somme de 495 €. M. le Maire a tout pouvoir pour signer les actes concernant cette affaire.

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA TLE DE M. KAYGIN

M. le Maire donne lecture d'une demande d'admission en non valeur présentée par la Trésorerie Générale de La Loire, et concernant le non paiement par M. KAYGIN Sevda de la TLE d'un montant de 940 €. Tous les recours ont été mis en œuvre pour obtenir le paiement de cette somme, sans résultat pour cause d'insuffisance d'actif .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette admission en non valeur et charge M. le Maire d'en informer le Trésor Public.